



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

---

*Commission de la culture et de l'éducation*

---

**2012/2167(DEC)**

21.2.2013

## **AVIS**

de la commission de la culture et de l'éducation

à l'intention de la commission du contrôle budgétaire

sur la décharge concernant l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2011, Section III, Commission et agences exécutives

(COM(2012)0436 – C7-0224/2012 – 2012/2167(DEC))

Rapporteur pour avis: Morten Løkkegaard

PA\_NonLeg

## SUGGESTIONS

La commission de la culture et de l'éducation invite la commission du contrôle budgétaire, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. se félicite de l'évaluation positive de l'Agence exécutive "Éducation, audiovisuel et culture" (AEEAC) par la Cour des comptes;
2. note avec satisfaction qu'en 2011, l'AEEAC a poursuivi la simplification de ses procédures administratives, en introduisant la présentation de rapports en ligne et en ayant recours plus largement aux formulaires électroniques, aux montants forfaitaires et aux financements à taux forfaitaire; invite l'AEEAC à poursuivre son évolution vers l'utilisation la plus large possible des formulaires électroniques pour établir ses rapports, tout en tenant compte des suggestions d'amélioration proposées par les bénéficiaires quant à la codification de ces formulaires; est favorable à l'idée de passer de plus en plus aux montants forfaitaires et aux financements à taux forfaitaire pour la prochaine génération de programmes (2014-2020);
3. constate une hausse du nombre de consultations du site internet Europa, ce qui démontre combien il est important de rendre les informations sur les activités de l'AEEAC aisément accessibles; invite donc la Commission à continuer d'investir dans des sites internet faciles à consulter;
4. rappelle que les bénéficiaires dépendent, pour l'exécution des activités qu'ils ont prévues, du versement des paiements en temps voulu; se réjouit que l'AEEAC ait devancé les délais fixés par la Commission pour les versements;
5. demande à l'AEEAC de procéder à une révision des ratios financiers qu'elle utilise pour évaluer la situation financière de ses bénéficiaires et fixer le montant de ses tranches de subvention, car ces ratios présentent un caractère unilatéral et inapproprié qui va jusqu'à mettre en péril la réalisation de certains projets sélectionnés, qui ne reçoivent pas les premières tranches de subvention auxquelles ils ont droit et qui doivent attendre jusqu'à leur clôture et la communication de leur rapport; rappelle à l'AEEAC que l'efficacité du suivi et du contrôle des projets passe par une évaluation réaliste de la situation dans laquelle évoluent les petites et moyennes entreprises et les organisations de très petite taille;
6. est préoccupé par les erreurs significatives décelées lors de contrôles ex post dans les opérations sous-jacentes de l'AEEAC dans le cadre du programme "Éducation et formation tout au long de la vie" (2007-2013); note que ces erreurs sont principalement dues à l'insuffisance des pièces justificatives fournies par les bénéficiaires et au non-respect des règles d'admissibilité; encourage l'AEEAC à améliorer encore ses systèmes de contrôle, à les adapter aux différents types de bénéficiaires et à sensibiliser et informer ceux-ci à propos de leurs obligations financières et des contrôles;
7. se félicite des améliorations apportées aux systèmes de gestion et de contrôle des agences et autorités nationales et du fait que le taux d'erreur dans la mise en œuvre des

programmes par les agences nationales en 2011 ait été ramené à 1 %, soit un niveau beaucoup plus faible que les années précédentes;

8. se réjouit que la Commission ait lancé l'action préparatoire concernant les bourses européennes de recherche en faveur du journalisme d'investigation transfrontalier, qui vise à encourager le développement de modèles pour un journalisme indépendant financé par l'Union;
9. regrette que, pour la quatrième année consécutive, la direction générale de la communication de la Commission maintienne une réserve dans son rapport d'activité annuel concernant la non-conformité avec la législation sur le droit d'auteur, en dépit du plan d'action adopté en 2009;
10. relève que la Commission a entrepris des actions qui ont donné de bons résultats dans le domaine du sport; l'invite néanmoins à se montrer plus ambitieuse, compte tenu des outils et des programmes dont elle dispose, afin de bien préparer son programme en faveur du sport pour 2014.

## RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

<b>Date de l'adoption</b>	21.2.2013
<b>Résultat du vote final</b>	+: 22 -: 0 0: 1
<b>Membres présents au moment du vote final</b>	Zoltán Bagó, Lothar Bisky, Piotr Borys, Jean-Marie Cavada, Santiago Fisas Ayxela, Mary Honeyball, Morten Løkkegaard, Emilio Menéndez del Valle, Marek Henryk Migalski, Doris Pack, Chrysoula Paliadeli, Monika Panayotova, Marie-Thérèse Sanchez-Schmid, Marietje Schaake, Hannu Takkula, László Tőkés, Helga Trüpel, Marie-Christine Vergiat, Sabine Verheyen, Milan Zver
<b>Suppléant(s) présent(s) au moment du vote final</b>	François Alfonsi, Iosif Matula, Mitro Repo
<b>Suppléant(s) (art. 187, par. 2) présent(s) au moment du vote final</b>	Luigi Berlinguer, Knut Fleckenstein